

Service des Sites
Perspectives et Paysages

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la Commission départementale des Sites Perspectives et Paysages de la Haute-Savoie dans sa séance du 3 avril 1946

ARRÊTÉ :

Article 1er. - Sont inscrites à l'inventaire des sites pittoresques de la Haute-Savoie la chapelle Notre-Dame du lac et ses abords à Nernier.

Délimitation du site:

au sud - chemin départemental n°25 de la frontière suisse à Lully
à l'Ouest - chemin vicinal ordinaire n°2 de Nernier à Frize
à l'Est - chemin vicinal ordinaire n°3 de Nernier au Crêt

Parcelles cadastrales visées:

section B - 1 et 2.

Propriétaire intéressé

M. CHAPUIN Robert (à voc) 1. 2 à Nernier.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Nernier et au propriétaire intéressé qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

LE 10/04/1946

Paris, le 10/04/1946

Signé: R. DANIS

LAC DE
61 LAC



909

NEBNIER ⁹⁰⁸ DYNAM 3h
4 6 45

Road Nationale _____

Rⁿe D^oale.. Chemin de Gr^me Communication.. _____

Chemin^s empierré^s { régulierem^t entretenu _____
 { irrégulierem^t entretenu _____

Chemin d'exploitation _____

Chemins de fer	{	a deux voies.	
		a une voie.	
		a voie étroite.	
		en tunnel.	
		en construction.	

Grand cours d'eau Ponts (pierres-bois-
Ruissau. Ruissau à sec _____
Source. Puits Fontaine Citerne. Eclair.
Abreuvoir Lava. Réservoirs. _____
[ne s'aligne avec aucune autre ligne]